

Questions orales

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Encore une fois, on interprète mal ce chiffre de 291,000 personnes. Ce ne sont pas des chômeurs ni des gens qui ont cessé de se chercher un emploi. Parmi ces personnes, 10,000 environ sont retournées étudier et un certain nombre se sont trouvé du travail. Il est donc erroné de prétendre cela. Comme je l'ai dit hier soir, et en de nombreuses autres occasions, nous avons toutes sortes de programmes de prévus; certains, comme «Canada au travail», «Jeunesse-Canada au travail», sont déjà en place.

M. Alexander: Je suis stupéfait de voir que le ministre est si peu sensible au sort des milliers de chômeurs canadiens. J'aimerais que le ministre s'engage fermement à ce que le budget serve entre autres choses à créer immédiatement des emplois afin d'aider les victimes de l'incompétence du gouvernement dans ce domaine.

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, c'est une question qu'il conviendrait mieux de poser à mon collègue, le ministre des Finances. Je n'ai pas dit hier soir ce qu'il y aurait dans le budget. Mais j'ai souligné que j'avais modestement proposé qu'on y inclue les éléments qui, selon moi, devraient y figurer.

* * *

L'ÉNERGIE**PÉTROLE—L'OPPORTUNITÉ D'OBLIGER LES SOCIÉTÉS À FAIRE ÉTAT DU MONTANT DES RECETTES CONSACRÉES À L'EXPLORATION ET À L'EXPANSION**

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources? Selon le rapport qu'il a déposé hier, nos réserves de pétrole brut diminuent constamment même si le prix du pétrole a triplé depuis quatre ans, ce qui a fait augmenter de façon prodigieuse les revenus de l'industrie pétrolière. Étant donné que le ministre et son collègue, le ministre des Finances, ont affirmé à maintes reprises à la Chambre que ces hausses de prix étaient nécessaires à la recherche de nouveaux gisements de pétrole, le ministre ne pense-t-il pas que le moment est venu pour le gouvernement de présenter un projet de loi qui obligerait les sociétés pétrolières à divulguer le pourcentage de ces recettes accrues qu'elles consacrent à la prospection et à l'aménagement de nouveaux gisements?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, les prémisses de la question du député sont fausses. Il prétend que nos réserves de pétrole brut ont diminué. S'il lit attentivement le rapport, il verra que nos réserves de pétrole brut sont au même niveau cette année que l'année dernière; il n'y a eu aucun changement notable de ce point de vue-là. Le rapport s'intéresse à la question des probabilités en ce qui touche les gisements pétrolières encore inconnus. Il indique que, dans certaines régions, ces probabilités sont en hausse, mais, qu'en ce qui concerne les réserves pétrolières des régions inexploitées, elles seraient en baisse. Le député devrait aussi tenir compte du gaz naturel, qui se situe dans le même contexte, car l'argent que touche le producteur est consacré aux forages—et celui-ci ne sait pas s'il va trouver un gisement de pétrole brut ou de gaz naturel. Je

pense que le député trouvera plus rassurants les chiffres portant sur les réserves de gaz naturel.

Quant à la présentation obligatoire de rapports, il sait parfaitement bien que je me suis engagé il y a quelque temps à présenter un projet de loi à ce sujet dans quelques semaines.

LE PROJET DE PIPE-LINE DU MACKENZIE—L'OPPORTUNITÉ DU REPORT DE LA CONSTRUCTION JUSQU'APRÈS EXAMEN DES POSSIBILITÉS D'AUTRES TRACÉS ET LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS TERRITORIALES

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le même rapport indique que les réserves de gaz naturel dans les bassins sédimentaires se sont sensiblement améliorées, bien que le rapport n'avait trait qu'à la période se terminant le 31 décembre 1975, et qu'un nouveau gisement de cinq billions de pieds cubes a été découvert dans l'Ouest du Canada en 1976 ce qui augmente nos réserves facilement accessibles à 65 billions de pieds cubes. Ce fait ne montre-t-il pas que le gouvernement a suffisamment le temps de réévaluer le meilleur parcours pour acheminer le gaz de nos régions isolées et qu'on pourrait retarder la construction d'un pipe-line dans la vallée du Mackenzie jusqu'à ce qu'un examen approfondi ait été fait du parcours Alcan et de celui du gaz des régions polaires qui seraient plus avantageux pour les Canadiens et moins coûteux?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, la Chambre sait que le député et son parti ont déjà leur idée là-dessus. Ils n'ont pas attendu le rapport de l'ONE, ils n'ont pas attendu le rapport du juge Berger; ils se sont déjà prononcés contre la construction d'un oléoduc dans la vallée du Mackenzie. Nous estimons que l'Office national de l'énergie a un important rôle à jouer dans l'évaluation des réserves énergétiques du Canada et l'étude des problèmes sociaux et écologiques que soulèvera le juge Berger. Nous n'avons pas pris position comme l'a fait le député; nous voulons d'abord connaître les faits.

Quant à la dernière partie de sa question, je ne pense pas qu'on puisse essayer de mettre parfaitement au point un projet aussi considérable que celui-là en le retardant encore d'une ou deux années uniquement à cause d'un petit changement au chapitre des réserves énergétiques probables. J'insiste sur le qualificatif «probables», car il ne s'agit de rien d'autre que de probabilités.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'adresserai ma dernière question supplémentaire au premier ministre. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a déclaré publiquement que l'on ne procéderait pas à la construction de l'oléoduc de la vallée du Mackenzie tant que les revendications territoriales des autochtones n'auraient pas été réglées. Il y a quelques semaines, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré à Toronto que la construction du pipe-line de la vallée du Mackenzie serait amorcée, si l'Office national de l'énergie l'approuvait, que les revendications territoriales des autochtones aient été réglées ou non. Je veux demander au premier ministre quelle est la position du gouvernement. Compte-t-il permettre la construction du pipe-line de la vallée du Mackenzie si l'Office national de l'énergie donne son approbation, même s'il n'y a pas eu de règlements des demandes territoriales des autochtones?